

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 octobre 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
deux (2) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10796)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement d'emprunt # 501-2017 – achat de 2 camions incendie usagés
5. Achat de 2 camions usagés pour le service de sécurité incendie (SSI)
6. Renouvellement contrat d'entretien avec le MTQ
7. Offre d'emploi garde de déneigement – autorisation d'embauche
8. Achat de sable – saison d'hiver 2017-2018
9. Embauche responsable entretien patinoire et anneau de glace saison 2017-2018
10. Surveillance parc des loisirs – saison 2017-2018
11. Contrat de déneigement borne-fontaine des Chenaux – saison 2017-2018
12. Demande d'aide financière – formation des pompiers
13. Demande d'aide financière – Cercle de Fermières
14. Demande de subvention – Défi Caps-des-Neiges II
15. Signature d'une entente avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges – camp de jour
16. Adoption plan de mise en œuvre et schéma révisé de couverture de risques incendie
17. Analyse des propositions – projet de centralisation des services culturel et loisirs
18. Achat de conduits d'aération – réservoir d'eau potable
19. Appui et collaboration – Évènement Québec Méga Trail 2018
20. Correspondances et divers
21. Paiement des comptes
22. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10797)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 5 septembre ainsi que celles de la session spéciale du 28 septembre 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que certains membres du comité administratif de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. ont rencontré dernièrement la Ministre du Tourisme, madame Julie Boulet, afin de présenter leur organisme et voir avec la Ministre ce que le ministère du Tourisme aurait comme programme dans le but d'aider au développement de la Corporation. Toujours au niveau du Sentier des Caps, le comité a reçu une personne de l'Université Laval afin de trouver des options viables avec le dossier de l'Auberge et Chalets des Caps.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 501-2017 Achat de 2 camions incendie usagés (Rés. # 10798)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 août 2017 ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance spéciale tenue le 28 septembre dernier et que la résolution # 10794 a été adoptée en ce sens ;

Considérant tout le processus qu'a engendré, depuis plusieurs mois, le dossier d'analyse pour le changement des camions incendie ;

Considérant certaines mesures et obligations découlant du nouveau schéma de couvertures de risques incendie que la MRC de La Côte-de-Beaupré a présenté à la Municipalité dernièrement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu majoritairement

Pour : Ghislain Lachance
Reynald Cormier
Éric Lachance
Majella Pichette

Contre : Normand Duclos
Christian Lebel
Anne-Marie Asselin

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement d'emprunt # 501-2017 décrétant une dépense de 268 000 \$ et un emprunt de 268 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions incendie, soient un camion-citerne et un camion unité d'urgence, usagés.

Que le règlement # 501-2017 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. ACHAT DE 2 CAMIONS USAGÉS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) (Rés. # 10799)

Considérant tout le processus qu'a engendré, depuis plusieurs mois, le dossier d'analyse pour le changement des camions incendie ;

Considérant certaines mesures et obligations découlant du nouveau schéma de couvertures de risques incendie que la MRC de La Côte-de-Beaupré a présenté à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps dernièrement ;

Considérant que le camion-citerne incendie que la Municipalité possède est désuet, date de 1979 et a dépassé sa durée de vie utile pour ce type de camion ;

Considérant que le camion unité d'urgence incendie que la Municipalité possède ne respecte plus toutes les normes de sécurité et a beaucoup de kilométrage au compteur ;

Considérant le processus d'appel d'offres que la Municipalité a lancé dans les dernières semaines en vue de remplacer 1 ou les 2 camions incendie ;

Considérant le résultat de l'ouverture de la soumission reçue qui a eu lieu le 24 août dernier ;

Considérant l'analyse qui a été effectuée de la soumission reçue ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu majoritairement

Pour : Ghislain Lachance
Reynald Cormier
Éric Lachance
Majella Pichette

Contre : Normand Duclos
Christian Lebel
Anne-Marie Asselin

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte les propositions reçues de la compagnie Camions Hélie (2003) Inc. afin de faire l'achat d'un camion-citerne incendie usagé 2009 de marque WorkStar au prix de 123 280 \$ plus taxes ainsi que d'un camion unité d'urgence usagé 2012 de marque TerraStar 4 portes au prix de 144 870 \$ plus taxes.

Les camions devront respecter les devis techniques déjà reçus par la compagnie et sur lesquels leurs propositions étaient basées. Les camions devront être inspectés par le Chef-pompier avant la livraison.

Cette résolution d'achat est conditionnelle à ce que le processus de règlement d'emprunt soit effectué et accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

6. RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LE MTQ (Rés. # 10800)

Considérant l'entente pour l'entretien du rang St-Léon ainsi qu'une partie du boulevard 138 déposée par le ministère des Transports du Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le renouvellement du contrat d'entretien d'hiver et d'été tel que présenté par les représentants du ministère des Transports du Québec pour l'entretien du rang St-Léon ainsi que diverses interventions sur le boulevard 138. Le montant de cette entente est d'une valeur de 46 012,84 \$, soit une augmentation de 3 %, et est d'une durée de trois (3) ans.

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, soit et est autorisé à signer le renouvellement de cette entente avec le ministère des Transports du Québec.

7. EMPLOI AUTORISATION D'EMBAUCHE Garde pour le déneigement (Rés. # 10801)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait paraître un affichage de poste afin d'engager une personne responsable de la garde de déneigement pour la saison d'hiver 2017-2018 ;

Considérant que le Conseil municipal veut se donner le temps de trouver la bonne personne pour effectuer ce travail ;

Considérant le processus électoral de cet automne et le fait que le Conseil municipal ne pourra siéger pour une certaine période ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide de continuer le processus d'affichage pour combler le poste de garde de déneigement.

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer le contrat de travail lorsque le candidat aura été choisi. Les termes du contrat de travail seront ceux déjà établis avec le Conseil municipal.

8. ACHAT DE SABLE – SAISON HIVER 2017-2018 (Rés. # 10802)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est allée en invitation de prix pour l'achat du sable nécessaire pour l'hiver 2017-2018 ;

Considérant que le résultat est le suivant :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - D. Vandal et Fils Inc. | 8,00 \$ la tonne métrique ; |
| - Déneigement Daniel Lachance Inc. | 6,97 \$ la tonne métrique ; |
| - Excavation Lafontaine Ltée | 7,45 \$ la tonne métrique ; |

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'octroyer le contrat d'achat du sable pour l'hiver 2017-2018 à la compagnie Déneigement Daniel Lachance Inc. au coût de 6,97 \$ la tonne métrique livrée au garage municipal, soit au 374 avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps. Le sable ainsi acheté sera mélangé à un additif. Ce mélange sera fait par cette même compagnie soit sur le site de cette compagnie. L'achat de sable prévu pour l'hiver 2017-2018 est de 1 100 tonnes métriques.

9. EMBAUCHE RESPONSABLE ENTRETIEN Patinoire et anneau de glace – saison 2017-2018 (Rés. # 10803)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'embauche, lors des dernières années, d'une personne pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace au parc des loisirs ;

Considérant le très bon travail d'entretien que cette personne a effectué durant toute les dernières saisons ;

Considérant l'intérêt de cette personne à reprendre cette responsabilité durant la prochaine saison ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps procède à l'embauche de monsieur Réjean Verreault pour s'occuper de l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace situés au parc des loisirs, pour la saison hivernale 2017-2018. Monsieur Verreault sera rémunéré sur une base forfaitaire pour la saison complète, aux conditions établies entre le Conseil municipal, le Directeur général et Secrétaire-trésorier et monsieur Verreault, soit 2 800 \$ pour la saison. Monsieur Verreault devra également collaborer avec le Comité des loisirs pour la tenue des activités hivernales.

10. SURVEILLANCE PARC DES LOISIRS - SAISON 2017-2018 (Rés. # 10804)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De nommer monsieur Réjean Verreault pour effectuer la surveillance de la patinoire et de l'anneau de glace lors de la saison hivernale 2017-2018. Un horaire devra être fourni à la Municipalité au préalable et tout changement devra être accepté par le Directeur général et Secrétaire-trésorier. Un mini casse-croûte pourra également être offert sur place ; le tout sous l'entière responsabilité de monsieur Verreault.

11. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT- BORNE-FONTAINE DES CHENAUX
Saison 2017-2018 (Rés. # 10805)

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a demandé à des entrepreneurs de lui fournir un prix pour le déneigement de la borne-fontaine sèche dans le secteur des Chenaux ;

Considérant que le résultat est le suivant :

- Déneigement Tomy Lachance 125 \$ plus taxes ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat pour le déneigement de la borne-fontaine sèche du secteur des Chenaux à l'entreprise Déneigement Tomy Lachance au coût de 125 \$ plus taxes. Monsieur Lachance déneigera donc ladite borne-fontaine à partir de la première neige de 2017 jusqu'à la fin du printemps 2018.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
Formation des pompiers volontaires (Rés. # 10806)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte de Beupré en conformité avec l'article 6 du programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps présente une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et qu'elle transmette celle-ci à la MRC de La Côte-de-Beupré pour que cette dernière puisse remplir et faire parvenir tous les formulaires requis.

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Cercle de Fermières (Rés. # 10807)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de verser une somme de 50 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Tite-des-Caps à titre de cadeau qui sera tiré lors de leur bingo annuel qui se tiendra le 10 novembre prochain.

14. DEMANDE DE SUBVENTION- DÉFI CAPS-DES-NEIGES II (Rés. # 10808)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

D'accorder, en guise d'appui financier aux organisateurs de l'évènement Défi Caps-des-Neiges II, un montant d'argent équivalent au nombre d'inscriptions reçues provenant d'élèves de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

L'évènement aura lieu le 15 octobre 2017 au Mont-Ste-Anne et les frais d'inscription sont 7,00 \$ pour les élèves de 5 ans et moins, de 10,40 \$ pour les élèves de 6 à 11 ans et de 18,00 \$ pour les élèves de 12 ans et plus.

15. SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES – Camp de jour (Rés. # 10809)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a mis fin à l'entente qui existait avec la Ville de Beupré pour la tenue de son camp de jour ;

Considérant que cette entente prendra fin officiellement le 31 décembre 2017 ;

Considérant que la Ville de Beupré a confirmé, par écrit, son acceptation pour mettre fin à l'entente à cette date ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait des démarches avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges afin de mettre en commun l'organisation du camp de jour « Les explorateurs et ados-aventure »;

Considérant que le Conseil municipal juge que les parents feront des économies importantes si le camp de jour est organisé conjointement avec Saint-Ferréol-les-Neiges et ce, sans diminuer la qualité des activités et des services offerts aux jeunes ;

Considérant la bonne collaboration de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges depuis le tout début dans ce dossier ;

Considérant le projet d'entente qui a été monté conjointement entre des représentants des deux municipalités pour en arriver à une entente finale très satisfaisante pour les deux parties ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de signer l'entente préparée conjointement entre les représentants des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps et qui a été présentée devant les élus. Cette entente vise la mise en commun du camp de jour « Les explorateurs » et du camp « ados-aventure » et ce, sur le site de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'entente débutera le 1^{er} janvier 2018 et sera valide pour un (1) an. Le renouvellement sera ensuite automatique par période d'un (1) an à moins que l'une des deux parties en avise l'autre par écrit dans les délais prévus à l'entente. Les autres termes de l'entente sont ceux inscrits à cette même entente et qui ont été établis entre les parties.

16. ADOPTION PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE (Rés. # 10810)

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré est en vigueur depuis le 2 février 2011 ;

Considérant que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a transmis, le 3 août 2017 à l'ensemble des municipalités de la MRC, son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels ;

Considérant qu'une présentation et des explications ont été données au cours des dernières semaines à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sur ce renouvellement du schéma révisé ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son propre plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré, tel que présenté par le coordonnateur de la MRC ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps adopte le plan de mise en œuvre de sa municipalité, tel que transmis par la MRC de La Côte-de-Beaupré le 3 août dernier, ainsi que présenté et expliqué lors des derniers jours par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

17. ANALYSE DES PROPOSITIONS

Projet de centralisation des services culturel et de loisirs (Rés. # 10811)

Considérant la résolution # 10785 adoptée le 5 septembre dernier concernant une analyse de projet de centralisation des services culturel et de loisirs de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a demandé à trois (3) firmes de soumettre leur proposition sur leurs différentes visions et perspectives en lien avec ce projet ;

Considérant les programmes d'aide financière du Fonds Éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré et du fonds de roulement de Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant que la Municipalité a demandé des propositions, selon un certain cadre, à différentes firmes telles que Gestion Transicio, Raymond Chabot Grant Thornton et Vignola ;

Considérant que les propositions reçues ont toutes été analysées par le Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps veut toujours aller de l'avant avec une étude de centralisation des services culturel et de loisirs dans sa municipalité en synergie avec le projet de transformation de l'Auberge et Chalet des Caps. En ce sens, le Conseil municipal demande à Développement Côte-de-Beaupré, à même son programme d'aide de son fonds de roulement ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré en lien avec le programme du Fonds Éolien de financer cette étude de centralisation.

Le Conseil municipal avise également ces deux organismes que la proposition de la firme Gestion Transicio semble être celle qui correspond le plus aux visions de la Municipalité.

18. ACHAT DE CONDUITS D'AÉRATION

Réservoir d'eau potable (Rés. # 10812)

Considérant les installations du réservoir d'eau potable situées près du garage municipal ;

Considérant que, sur le dessus du réservoir, il y a des prises d'air et que celles-ci sont désuètes ;

Considérant qu'il est important d'assurer l'étanchéité du réservoir pour éviter toute forme de contamination ;

Considérant les démarches effectuées par le responsable du réseau d'eau potable afin de remplacer ces prises d'air ;

Considérant qu'il avait été prévu au budget 2017 le remplacement de ces prises d'air ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Ateliers Régis Lessard Inc. afin de fabriquer quatre (4) nouvelles prises d'air en acier inoxydable pour remplacer celles existantes. Le prix est de 1 100 \$ plus taxes.

19. APPUI À L'ÉVÈNEMENT QUÉBEC MÉGA TRAIL 2018 (Rés. # 10813)

Considérant la demande déposée par les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2018 dans le but de tenir une course de 80 km hors route et qui traverserait la Municipalité ;

Considérant que les organisateurs aimeraient profiter des installations au parc des loisirs pour bonifier leur évènement et rendre le tout accessible aux citoyens de la Municipalité ;

Considérant que les organisateurs ont déjà rencontré et reçu l'autorisation d'autres organismes comme le Sentier des Caps et le Massif afin que leur parcours traverse certains sentiers ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie l'organisation de l'évènement Québec Méga Trail 2018 afin que ceux-ci puissent traverser la Municipalité à certains endroits, tel que présenté dans leur carte du parcours. De plus, les organisateurs pourront utiliser les installations au parc des loisirs afin de créer une zone populaire qui servira de ravitaillement et de repos pour les coureurs, mais aussi une zone d'encouragement ouverte aux citoyens. Cette activité aura lieu le 30 juin 2018 et devra être organisée en collaboration avec les responsables de la Municipalité.

20. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Un communiqué de Développement Côte-de-Beaupré qui confirme les gagnants du Gala Reconnaissance qui seront couronnés le 2 novembre prochain.
- Une invitation du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale dans le cadre de leur 40^e anniversaire et du lancement de leur nouvelle image.
- Une lettre du poste de police de la Sûreté du Québec de Ste-Anne-de-Beaupré afin de confirmer le nom du policier qui agira à titre de parrain pour la Municipalité.
- Une lettre de l'organisme L'Autre Avenue acceptant notre demande de renouvellement à titre de partenaire pour la prochaine année.
- La liste des interventions du SSI de la Municipalité pour le mois d'août.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois d'août de la bibliothèque Emma-Duclos.
- L'approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable que la Municipalité a complété en août dernier.
- Le projet de règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

21. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10814)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de septembre 2017 et totalisant la somme de 54 422,37 \$.

Salaires

Pér. du 03/09 au 09/09	10 598,86 \$	Pér. du 10/09 au 16/09	5 750,77 \$
Pér. du 17/09 au 23/09	5 669,13 \$	Pér. du 24/09 au 30/09	6 136,12 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10815)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 43.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier